

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2020

Le onze décembre deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Rochedolombe, dûment convoqué, s'est réuni à la salle intergénérationnelle en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Yvon MAUDUIT, Maire.

En raison du confinement en cours afin d'endiguer l'épidémie de la COVID-19, la séance du Conseil Municipal a eu lieu à huis clos.

PRÉSENTS : Mmes Christine SAUZE, Martine COHEN, Mireille GUIVARC'H, Géraldine PONTAL, Mrs Jean-Yvon MAUDUIT, Eric TOULOUZE, Jean-Louis BATTAGLIA, Patrick PIGEYRE, Pierre-Yves GUMERY, Matthieu DEBORNE

ABSENTE excusée : Mme Marie-Dominique DUMAS

PROCURATIONS : Néant

M. Eric TOULOUZE a été désigné comme secrétaire de séance.

➤ **Compte-rendu du 13 Novembre 2020**

Le Maire informe que chaque conseiller a pu consulter le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Novembre 2020 disponible dans la messagerie interne de la Mairie. Il demande s'il y a des remarques à formuler au compte-rendu et propose le vote. Aucune modification n'est signalée par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec 10 voix POUR le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Novembre 2020.

➤ **Salle intergénérationnelle : modification n°2 des marchés de travaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a conclu des marchés de travaux pour l'extension et le réaménagement de la salle intergénérationnelle, pour un montant total de 362 234,53 € HT, allotés en 8 lots techniques. Le conseil municipal a autorisé, par délibérations en date du 24 septembre 2019 et du 6 novembre 2019, le Président du SDEA, maître d'ouvrage délégué, à signer et notifier aux entreprises les marchés de travaux afférents.

Une modification des marchés a été approuvée par le conseil municipal du 13 novembre 2020.

Suite à la visite du bureau de contrôle, il a été constaté une erreur de conception de la part de l'équipe de maîtrise d'œuvre concernant l'alarme incendie. Ce qui implique une modification du lot électricité pour un montant de +1 558,00 €, voir devis n°122943 du 19/10/20. Le nouveau montant du lot électricité est donc de 34 845,65 € HT avec un avenant de 21 € HT (0,06 %).

Modification	Entreprise	Marché en €HT	Montant proposé	Marché + Modif proposé	Incidence en %
Lot n°01 - Démolitions / Gros œuvre / Aménagements extérieurs	PRO ARDECHE TP	118 000,00 €	4 622,64 €	122 622,64 €	3,92%

Devis D20 010 du 29/01/20 : Traitement humidité mur enterré et reprise façade et évacuation suite démolition ancien WC			2 360,00 €		
Devis D20 038 du 03/06/20 : mur mitoyen Est enduit plutôt que peint			912,64 €		
Devis D20 045 : réalisation d'une longrine terrasse bois			675,00 €		
Devis D20 052 : Signalisation extérieure			675,00 €		
Devis D20 045 : dallage devant salle des associations : 14 265,86 € (hors marché)					
Lot n°02 – ETANCHEITE	REMI BROUCHIER	890,19 €	13	0,00 €	13 890,19 € 0,00%
Devis : solin sur mur mitoyen - supprimé					
Lot n°03 - bardage acier CORTEN	JORIS FABRE	796,68 €	30	0,00 €	30 796,68 € 0,00%
Lot n°04 - Menuiseries extérieures et intérieures bois	MENUISERIE GERÖ	590,08 €	55	-1 241,53 €	54 348,55 € -2,23%
DEVIS N°4915 TS1 du 14/10/20 : Ajout : meuble réserve, caisson du tableau électrique, volet roulant passe plat, plus-value placard Suppression : étagère métallique, bac de plonge, fenêtre passe plat, panneau normalisé ERP				-1 030,01 €	
DEVIS N°4915 TS2 du 14/10/20 : meuble du four - validé lors de la réunion du 19/10/20				213,80 €	
DEVIS N°4915 TS3 du 27/10/20 : Miroirs 60x60 pour les 2 WC - validé par mail le 30/10/20				394,00 €	
n°26 - Traitement de joints de dilatation - non réalisé				-819,32 €	
Lot n°05 - Plâtrerie - Peinture	BOUCHIER FREDERIC	725,01 €	33	430,00 €	34 155,01 € 1,28%
Devis n°200623 du 23/06/20 : retombée placard, pose trappe, stérodur à la place laine de verre				430,00 €	
Lot n°06 - Carrelage / Sols souples	CHOLVY Thierry	750,92 €	25	65,92 €	25 816,84 € 0,26%
Devis n°20200346 du 05/06/2020 : suppression siphons et modification type de pose existant. A revoir en fonction de la quantité de faïences				200,08 €	
18 06-02-09 Traitement des joints de dilatation au niveau du sol PVC - non posé				-134,16 €	
Lot n°07 - Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires	ESTEVE FRERES	615,00 €	49	-887,00 €	48 728,00 € -1,79%
Devis en attente : suppression de la descente EU en façade				-855,00 €	
Devis DV 20 060 022 : Remplacement évier par plonge 1 bac 1 égouttoir				896,00 €	
Radiateur local réserve non posé				-140,00 €	
PAC existante mairie non remise en place				-590,00 €	
Enveloppe prévisionnelle liaison cuivre				-198,00 €	
Lot n°08 Electricité	ELECTRICITE G. ROBERT	866,65 €	34	-21,00 €	34 845,65 € -0,06%
Devis n°122943 du 19/10/20 : modif travaux en moins : comptage ENEDIS travaux en plus : prise extérieur et éclairage terrasse				-21,00 €	

Récapitulatif général :

362 234,53 €	2 969,03 €	365 203,56 €	0,82%
--------------	------------	--------------	-------

Le montant total des modifications par rapport au marché initial s'élève à **+2 969,03 € HT (+0,82 %)**; le montant total des marchés ressort après modifications, à **365 203,56 € HT**.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver les modifications aux marchés et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les actes modificatifs afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix POUR :

- **APPROUVE** les modifications du marché de travaux du lot électricité.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les actes modificatifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Largentière pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner ainsi qu'à Monsieur le comptable public de Vallon Pont d'Arc pour sa comptabilité.

➤ **SIVOM Olivier de Serres : dispositif Pass'eau**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le dispositif Pass'eau mis en place entre la Saur, le SIVOM Olivier de Serres et les communes qui veulent bien participer a pour but d'aider financièrement les abonnés en difficultés et ainsi leur éviter d'être en situation d'impayés pour leur factures d'eau. Le montant annuel alloué à la commune de Rocheclombe est de 90 €.

Après relecture de la convention et discussion, le Conseil Municipal, avec 10 voix CONTRE, ne souhaite pas adhérer au dispositif Pass'eau pour l'année 2020 et ne valide donc pas la convention correspondante.

➤ **Agence immobilière ORPI : mandat de location pour l'installation d'un locataire**

Monsieur le Maire explique que le logement communal situé au-dessus de la mairie peut être remis à la location.

Il envisage de faire appel à l'agence immobilière ORPI afin d'installer un locataire. Le coût de la prestation serait de 560 € TTC répartie entre le locataire pour un montant de 275 € et la commune pour un montant de 285 €. Les conseillers ont pu prendre connaissance du mandat exclusif de location au préalable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix POUR, donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le mandat exclusif de location, annexé à la présente, auprès de l'agence immobilière ORPI de Villeneuve de Berg afin de pouvoir installer un locataire au logement communal situé au-dessus de la mairie. Le coût pour la commune sera de 285 €.

➤ **FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : demande de restitution de la part communale auprès de la communauté de communes des gorges de l'Ardèche sous forme de Fonds de Concours (achat de matériel salle intergénérationnelle + climatisation de la mairie) *annule et remplace la délibération n°16 du 12 juin 2020***

M. le Maire revient sur la délibération n°16 prise au 12 juin 2020 dans laquelle la commune a réclamé de pouvoir bénéficier de son enveloppe financière du FPIC afin de financer l'équipement de matériel pour la salle intergénérationnelle à savoir tables, chaises et aménagement de la cuisine.

Il demande au Conseil Municipal de pouvoir rajouter également la pose du chauffage réversible de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix POUR, donne à M. le Maire son accord afin de solliciter la part communale du FPIC d'un montant de 10 187 € afin de pouvoir financer une partie des équipements de la salle intergénérationnelle (tables, chaises, aménagement cuisine) ainsi que la mise en place du chauffage réversible à la mairie.

➤ **Questions et informations diverses**

- Une conseillère municipale va se charger de faire évoluer le site internet de la commune qui a besoin d'être repensé.
- La commission sécurité pour l'Espace Vendoule est prévue le 17 décembre 2020.
- Au sujet du schéma vélo pour lequel la population a été destinataire au mois de novembre d'une enquête afin de mieux appréhender la pratique du vélo sur le territoire, les services de la Communauté de communes des gorges de l'Ardèche ont lancé des réunions afin de concrétiser cette étude.
- Suite à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France de l'Ardèche, la commune doit prendre contact avec un architecte du patrimoine pour qu'il puisse cadrer les travaux de l'église de Rochecolombe qui a été endommagée par le séisme du 11 novembre 2019.
- Une réunion a eu lieu avec le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche et les communes concernées par le contrat de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie (Villeneuve de Berg, Saint Maurice d'Ibie, Lagorce, Vallon Pont d'Arc et Rochecolombe). M. PICHON, Président de la communauté de communes des gorges de l'Ardèche était également présent.
La reconduction du contrat est en pourparler.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H30.

Le Maire,
Jean-Yvon MAUDUIT

